

VOUS ETES ENTRES DANS LE RESEAU DES CAISSES D'EPARGNE
APRES OCTOBRE 2002 ?
CE QUI SUIT VOUS CONCERNE PARTICULIEREMENT !

Le saviez-vous ?

- 30 % des salariés sont entrés dans le réseau Caisse d'Epargne après cette date, soit plus de 300 personnes pour la CELDA,
- Ces salariés ne bénéficient pas de la Prime Familiale, des Primes de Durée d'Expérience, de la Prime de Vacances, ni d'autres avantages octroyés avant cette date,
- L'ensemble des Organisations Syndicales, mais aussi la Direction du Groupe BPCE considèrent comme totalement obsolète le système actuel de rémunération et d'évolution dans l'emploi,
- La Direction de BPCE a récemment proposé d'ouvrir des négociations sur ces thèmes,
- A ce jour, seules 2 Organisations Syndicales acceptent de participer à ces négociations (**CFDT et CGC**), ce qui n'est pas suffisant.

La vocation première d'une Organisation Syndicale n'est-elle pas de négocier et d'agir pour l'ensemble des salariés ?

Quand les autres Organisations Syndicales vont-elles assumer pleinement leur rôle, et cesser de « décaler en touche » en invoquant des motifs fallacieux pour éviter de participer aux négociations proposées officiellement par BPCE le 28 mai 2010 ?

Pourquoi cette attitude ?

... Intérêts stratégiques ? Calculs politiques ? Intérêts particuliers ? Dogmatisme forcené ?...
Et l'intérêt des salariés dans tout ça ?

Il est par contre évident que les salariés qui font les frais de l'absence d'évolution de la politique de rémunérations et d'avancement dans l'emploi sont **avant tout les jeunes embauchés** qui ne bénéficient pas de l'actif social antérieur à 2002 !

Nous tenons à rappeler une nouvelle fois la position de la **CFDT** au niveau national et au niveau local, qui continuera de se battre pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de toutes et de tous, **notamment des jeunes embauchés** :

- Etre rémunéré(e) correctement, de manière à pouvoir vivre, quel que soit son emploi, son ancienneté, sa classification, son lieu de travail,
- Etre au moins aussi bien payé(e), que l'on ait été recruté(e) avant ou après octobre 2002,
- Avoir des perspectives d'évolution de carrière qui ne soient plus totalement aléatoires à partir du moment où l'on atteint un niveau T3 ou TM4.

St Etienne le 10 juin 2010